

fournissent la base nécessaire pour explorer des règles d'investissement possibles dans un Accord de libre-échange des Amériques.

La recommandation du Comité (recommandation 28) sur la politique relative à la concurrence confirme l'approche adoptée par le gouvernement. Fort de cette recommandation, et compte tenu du soutien exprimé à l'égard de cette approche lors de consultations publiques, le gouvernement est favorable à des négociations qui mèneraient à l'établissement d'un cadre pour la politique relative à la concurrence dans un accord sur la ZLEA, étant bien entendu que cela ne devrait pas porter préjudice à l'indépendance des autorités chargées des politiques de concurrence.

Idéalement, un cadre pour la politique relative à la concurrence obligerait les pays de la ZLEA à adopter, aux niveaux national ou infrarégional, une loi efficace sur la concurrence qui interdirait certains comportements anticoncurrentiels, conférerait un pouvoir et une indépendance appropriés en matière d'enquêtes et de prises de décisions, comporterait des éléments dissuasifs efficaces, confierait aux autorités chargées des politiques de concurrence un rôle promotionnel, et garantirait la protection des renseignements confidentiels. Un tel cadre devrait aussi comporter un engagement à l'égard des principes de transparence, de non-discrimination et d'équité procédurale, et comprendre des mécanismes destinés à faciliter la mise en oeuvre et l'amélioration de ces engagements par les pays membres ainsi que la coopération entre les autorités chargées des politiques de concurrence. L'application des procédures de règlement des différends dans les cas concernant la concurrence est complexe et prête à la controverse. Il faudra procéder à d'autres analyses pour déterminer si, et comment, ces procédures pourraient être utilisées en relation avec la politique de concurrence au sein de la ZLEA.

Comme les pays des Amériques en sont à divers stades de développement en ce qui concerne l'adoption, la mise en oeuvre et l'application d'une politique sur la concurrence, il sera essentiel d'établir des mécanismes de soutien si on veut garantir la mise en oeuvre réussie d'un chapitre concernant la concurrence dans un accord sur la ZLEA. Un processus d'examen par les pairs semblable au Mécanisme d'examen des politiques commerciales créé par l'OMC pourrait faciliter la transparence et procurer aux pays de la ZLEA

